

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2024-513

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2010-80
relative à l'unité mixte de recherche U 1021 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2014-41
relative à l'unité mixte de recherche U 1021 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2015-69
relative à l'unité mixte de recherche U 1021 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2020-198
relative à l'unité mixte de recherche U 1021 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2022-85
relative à l'unité mixte de recherche U 1021 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2022-86
relative à l'unité mixte de recherche U 1021 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Lionel LARUE est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U1021, intitulée « Signalisation, radiobiologie et cancer », jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Didier Samuel



Président-directeur général de l'Inserm